

Les journaux reçus aujourd'hui ne contiennent rien d'important. L'Acadia n'était pas arrivé à Boston le 6.

Un journal de Boston du 4 parle avec des détails circonstanciés d'une affaire sanglante qui aurait eu lieu le 27 du mois dernier, sur le territoire en litige, dans les environs du Fish-River, entre des partis de troupes anglaises et américaines.

Il neige depuis la nuit dernière par un fort vent de nord-est. Le temps est toujours doux cependant, le fleuve est de nouveau libre devant la ville, et les bateaux à mâture le traversent aujourd'hui.

Le conseil du district municipal de Québec, a dû terminer sa session aujourd'hui. Nous donnerons le résultat de ses travaux la semaine prochaine, avec d'autres matières inévitablement remises.

P. S.—Ses travaux se sont bornés à confier aux sous-voyers les fonctions de grand-voyer. Point de taxes.

ORDONNANCE DES BUREAUX D'ENREGISTREMENT DU CONSEIL SPECIAL. Cette ordonnance perpétuelle d'une législature transitoire et sans caractère représentatif, grève d'une taxe onéreuse et souvent ruineuse toutes les propriétés du pays, non au profit du trésor public, mais d'une foule de gens qui cherchent à vivre sans travailler, ou qui convoitent le bien d'autrui.

Maintenant le terme approche où si l'ordonnance n'était pas mise à effet, elle ne pourrait plus l'être, et les dévotions tenues en haleine si longtemps, seraient frustrées de leur récompense, et les spéculateurs qui comptaient avoir à bon marché le sol en expropriant ceux qui l'ont arrosé de leurs sueurs, verraient leur proie leur échapper.

Un correspondant de la Gazette anglaise lui écrit: "L'attente de voir paraître prochainement une proclamation mettant en vigueur l'ordonnance d'enregistrement du défunt conseil spécial commence à donner de l'inquiétude à la plupart du monde. Ceux qui doivent toucher les honoraires ne parlent, comme de raison, que des milliers de louis qui vont entrer dans les coffres des régisseurs et de leurs députés; les philanthropes envisagent avec effroi l'opération d'une loi nouvelle qui, par ses vices nombreux et avoués, ébranle dans ses fondements la sécurité de toutes les propriétés; tandis que nous, pauvres gens, commençons à calculer combien d'argent nous coûtera cette expérience."

Table with 2 columns: Description of legal services and their costs. Includes entries like 'Sur achat d'une maison, —enregistre-ment', 'Certificat', 'Sur acquisition de parts de cohéritiers', etc.

Je regarde ceci comme une moyenne, au moins au ville.

UN CITOYEN.

REMARQUES DE LA GAZETTE. A l'exception des cinq piastres à un agent pour faire ce que l'ordonnance exige et que peu de propriétaires peuvent faire eux-mêmes, toute la somme ci-dessus va dans les poches des régisseurs ou de leurs députés: seize piastres et deux shillings.

Notre calcul de cent mille louis la première année aux régisseurs est trop bas de cent à deux cent mille louis: car il doit y avoir dans le Bas-Canada au moins cent mille propriétaires ou personnes intéressées dans les biens immeubles, dont il faudra que les titres soient enregistrés. Il peut se faire que tous n'aient pas autant de transactions affectant les biens immeubles à faire enregistrer que le correspondant ci-dessus; mais il faut se rappeler que plus une propriété est restée longtemps dans une famille, plus les frais d'enregistrement doivent être grands; le propriétaire le plus pauvre peut avoir plus à payer que le riche; et tout cela en vertu d'une ordonnance rendue après les transactions qu'elle affecte, dont l'effet rétroactif remonte à trente ans, et qui décerne comme pénalité, pour ne s'y être pas conformé, le risque de perdre son bien, et cela contre des femmes sous puissance de mari, des hommes qui n'ont pas assez d'argent comptant pour payer le régisseur, de pauvres veuves, des mineurs, des orphelins.

Les 25 17s., ci-dessus, ne sont cependant pas tout ce qu'il faudra payer. Cela suppose que les propriétaires ont par-devers eux des copies authentiques des papiers à produire: mais combien seront obligés d'en lever des expéditions et de les payer aussi? Et jusqu'à ce qu'ils l'aient fait, ils ne pourront pas effectuer l'enregistrement.

Mais de quel motif s'est-on autorisé pour imposer de tels fardeaux à un peuple qui n'a jamais demandé cet enregistrement, à un peuple chez qui les biens immeubles ont été transportés ou transmis de génération en génération depuis des siècles avec très-peu de perte ou de difficultés?

GRANDE ASSEMBLEE DU COMTE DE DORCHESTER. Ci suivent les procédés de l'assemblée des délégués des différentes paroisses du comté de Dorchester, tenue à St-Isidore, le 2 de décembre courant.

Pointe-Lévy.—J.-Bte. Guay, Simon Otean, Charles Bourget, conseiller, F.-M. Guay, not. pub., Ths. Samson, Et. Bégin, J.-Bte. Vallerand, Louis Carrier, Capit. Et. Dalaire, conseiller, Louis Carrier, fils, Ant. Bourassa, Jos. Carrier, Capit. Jos. Samson, Ignace Samson, Jos. Bourassa, J.-Bte. Turgeon, Joseph Samson, (17). St-Henri.—Simon Lanusse, François Blais, Pierre Boutillier, Chs. Rouleau, Dent. Colet, Fra. Labrecq, Joachim Morin, J. Morin, Henri Blais, Louis Dumas, F. X. Boudouin, Gabriel Dubé, Frs. Morisset, Alexis Longchamps, Joseph Genet, Et. Vermet, Chs. Colet, Chs. Boucher, (18).

St-Anselme.—Louis Bilodeau, Pierre Audet, François Baillargeon, François Turgeon, François Beaudouin, Jacques Boutin, François Dion, Nicolas Couture, Joseph Genet, Denis Allen, Jean Bte. Gosselin, Raymond Itoi, Pierre Morisset, Siméon Larochelle, conseiller, Augustin Audet, (15). St-Jean-Christophe.—Pierre Lagueux, Capit. Laurent Gosselin, Ant. Halé, Louis Cantin, Michel Cantin, conseiller, Capit. Pr. Blanchet, Nicolas Tardif, Pierre Fontaine, Jean Demers, Benjamin Gagnon, Julien Demers, (10).

St-Nicolas.—Louis Bergeron, conseiller, Ol. Paquet, Jos. Vachon, Lessard, Benjamin Gagnon, Julien Demers, Clément Demers, Amable Bisquet, Julien Lambert, (9). St-Isidore.—Ant. Marceau, F.-X. Boudouin, Jos. Fournier, N. P. Gab. Boulanger, Jean Guay, Augt. Huari, Hubert Filteau, Jacques Poliquin, Louis Bédard, père, Antoine Laca-s, Dieudonné Silvestre, Jean Buisière, Louis Genet, Paul Gamache, (14). Ste-Marie de Beauce.—P.-E. Taschereau, écuyer, Jean Samson, Frs. Lessard, Philippe Filion, conseiller, Jean Boucher, Et. Roulet, J.-B. Dupuis, Louis Gagnon, (12). Beauport.—Blond, Louis Vachon, Augt. Gagnon, Pierre Vachon, Joseph Bovin, Alexandre Pageau, Joseph Couture, Frs. Bilodeau, Jean Nazeux, Frs. Pierre Jacques, Gabriel Grégoire, Frans. Bilodeau, (20).

St-Joseph de Beauce.—F.-O.-C. Arcand, N. P., Adrien Rodrigue, Jos. Poirier, Et. Lessard, J.-B. Clisli, Jos. Vachon, Augt. Cloutier, Jos. Fournier, Augt. Clisli, Jos. Lacasse, Jos. N. B. Frs. Blais, Garet Evoy, (13). St-François de Beauce.—F.-X. Ponsant, N. P., Gaspard Bernard, Jean Mathieu, David Mathieu, Capit. Mathieu, Ant. Morin, Gaspard Grouin, Jos. Filteau, Jérôme Baron, (9). Ste-Marguerite.—Jean Bourget, J.-B. Gendron, Frs. Boissonneau, Jean Rancour, Jean Mercier, Jérémie Bouchard, Félix Boudouin, Jean Asselin, Frs. Normand, Jos. Lacasse, Jos. N. B. Frs. Blais, Garet Evoy, (15). St-Claire.—Capit. Jos. Fournier, Frs. Godbout, Jos. Adam, Capit. Louis Poirier, François Rouleau, N. P., Capit. Pr. Plante, James Barnett, (7).—(143).

(Pour la Gazette de Québec.)

M. l'ÉDITEUR, Tout homme qui se trouve heureux du bonheur de ses semblables, ne peut qu'éprouver de la satisfaction, à l'aspect de la marche heureuse et rapide de l'éducation parmi la jeunesse de nos campagnes. Il est de vérité incontestable que l'éducation est le palladium de nos libertés, comme de notre bonheur individuel. L'homme instruit sait mieux que tout autre, apprécier les avantages de la civilisation, les heureuses conséquences du pacte social, et éviter les dangereux écueils de l'égoïsme, qu'il sait distinguer du vrai patriotisme.

Tel est devenu un solénaire incorrigible, qui, sous l'égide de l'éducation, eût fait un citoyen recommandable, et peut-être un modèle de vertu. C'est ce dont nous ne voyons malheureusement que trop d'exemples de nos jours, sans aller remuer les pages de l'antiquité. L'on me dira peut-être que l'on rencontre aussi des êtres dépravés dans les rangs instruits. Je veux le croire et l'avouer; mais, aussi, ces exemples sont-ils si rares, que l'objection doit naturellement tomber d'elle-même: faut-il ne point faire usage du feu, parce que, quelquefois, des édifices deviennent la proie de cet indispensable élément? L'intention serait aussi futile que la pratique en serait ridicule. Sous tous les rapports, considérons l'éducation sous son vrai point de vue, et nous sentirons qu'elle est indispensablement nécessaire au bonheur de l'homme. C'est une vérité qui se fait généralement sentir dans nos campagnes, depuis quelques années. La paroisse de St. André, entr'autres, nous en fournit un exemple bien frappant et bien digne d'admiration; puisque, malgré la dépression des affaires, l'a-gène pécuniaire et les entraves de tous genres, non voit des parents faire de nobles et parfois pénibles sacrifices pour procurer de l'éducation à leurs enfants. Aussi, d'après les apparences actuelles, ils ne peuvent manquer d'être amplement récompensés de leur noble dévouement, par les progrès rapides de leurs enfants.

Résolu.—Que le président et le secrétaire de cette assemblée soient priés d'adresser, au nom de cette assemblée, à la chambre d'assemblée à sa prochaine session, une pétition, priant la chambre de s'enquérir si le dit Antoine Charles Taschereau, écuyer, n'aurait pas directement ou indirectement reçu de l'exécuteur quelques charges, faveurs ou avantages de nature à faire vaquer son siège en parlement, et d'adopter à cet égard toute mesure qu'elle jugera convenable.

9° Proposé par Et. Dalaire, écuyer, secondé par M. Louis Carrier, marchand, de la Pointe-Lévy. Que les remerciements de cette assemblée soient votés à Et. Parent, et T. C. Aylwin, écuyers, pour la manière habile avec laquelle ils ont bien voulu favoriser cette assemblée en lui donnant des explications savantes sur les affaires de la province, et notamment sur les procédés de la première séance de la chambre d'assemblée des Canadas unis.

10° Proposé par M. Nicolas Couture, de St-Anselme, secondé par Mr. J.-Bte. Gosselin, du même lieu. Que messieurs les éditeurs du Canadien et de La Gazette de Québec en français et en anglais, soient priés d'insérer tous les procédés de cette assemblée dans leurs journaux respectifs, avec les noms des délégués présents à la dite assemblée.

Après quoi, M. le président ayant quitté le fauteuil, le capitaine Et. Dalaire fut prié de mettre aux voix la motion suivante. Proposé par Pierre Paradis, écuyer, de St. Henri, secondé par M. J. Morin. Que les remerciements de cette assemblée soient votés à MM. le président et le secrétaire pour leur habileté et leurs services en cette occasion.

J. B. BLAIS, Secrétaire.

St-Isidore, 2 de } décembre 1841.

Noms des délégués des différentes paroisses du comté de Dorchester, nommés pour assister à l'assemblée de St-Isidore, tenue ce jour'hui 2 de décembre courant, et présents à la dite assemblée, savoir:

Pointe-Lévy.—J.-Bte. Guay, Simon Otean, Charles Bourget, conseiller, F.-M. Guay, not. pub., Ths. Samson, Et. Bégin, J.-Bte. Vallerand, Louis Carrier, Capit. Et. Dalaire, conseiller, Louis Carrier, fils, Ant. Bourassa, Jos. Carrier, Capit. Jos. Samson, Ignace Samson, Jos. Bourassa, J.-Bte. Turgeon, Joseph Samson, (17). St-Henri.—Simon Lanusse, François Blais, Pierre Boutillier, Chs. Rouleau, Dent. Colet, Fra. Labrecq, Joachim Morin, J. Morin, Henri Blais, Louis Dumas, F. X. Boudouin, Gabriel Dubé, Frs. Morisset, Alexis Longchamps, Joseph Genet, Et. Vermet, Chs. Colet, Chs. Boucher, (18). St-Anselme.—Louis Bilodeau, Pierre Audet, François Baillargeon, François Turgeon, François Beaudouin, Jacques Boutin, François Dion, Nicolas Couture, Joseph Genet, Denis Allen, Jean Bte. Gosselin, Raymond Itoi, Pierre Morisset, Siméon Larochelle, conseiller, Augustin Audet, (15). St-Jean-Christophe.—Pierre Lagueux, Capit. Laurent Gosselin, Ant. Halé, Louis Cantin, Michel Cantin, conseiller, Capit. Pr. Blanchet, Nicolas Tardif, Pierre Fontaine, Jean Demers, Benjamin Gagnon, Julien Demers, (10). St-Nicolas.—Louis Bergeron, conseiller, Ol. Paquet, Jos. Vachon, Lessard, Benjamin Gagnon, Julien Demers, Clément Demers, Amable Bisquet, Julien Lambert, (9). St-Isidore.—Ant. Marceau, F.-X. Boudouin, Jos. Fournier, N. P. Gab. Boulanger, Jean Guay, Augt. Huari, Hubert Filteau, Jacques Poliquin, Louis Bédard, père, Antoine Laca-s, Dieudonné Silvestre, Jean Buisière, Louis Genet, Paul Gamache, (14). Ste-Marie de Beauce.—P.-E. Taschereau, écuyer, Jean Samson, Frs. Lessard, Philippe Filion, conseiller, Jean Boucher, Et. Roulet, J.-B. Dupuis, Louis Gagnon, (12). Beauport.—Blond, Louis Vachon, Augt. Gagnon, Pierre Vachon, Joseph Bovin, Alexandre Pageau, Joseph Couture, Frs. Bilodeau, Jean Nazeux, Frs. Pierre Jacques, Gabriel Grégoire, Frans. Bilodeau, (20). St-Joseph de Beauce.—F.-O.-C. Arcand, N. P., Adrien Rodrigue, Jos. Poirier, Et. Lessard, J.-B. Clisli, Jos. Vachon, Augt. Cloutier, Jos. Fournier, Augt. Clisli, Jos. Lacasse, Jos. N. B. Frs. Blais, Garet Evoy, (13). St-François de Beauce.—F.-X. Ponsant, N. P., Gaspard Bernard, Jean Mathieu, David Mathieu, Capit. Mathieu, Ant. Morin, Gaspard Grouin, Jos. Filteau, Jérôme Baron, (9). Ste-Marguerite.—Jean Bourget, J.-B. Gendron, Frs. Boissonneau, Jean Rancour, Jean Mercier, Jérémie Bouchard, Félix Boudouin, Jean Asselin, Frs. Normand, Jos. Lacasse, Jos. N. B. Frs. Blais, Garet Evoy, (15). St-Claire.—Capit. Jos. Fournier, Frs. Godbout, Jos. Adam, Capit. Louis Poirier, François Rouleau, N. P., Capit. Pr. Plante, James Barnett, (7).—(143).

(Pour la Gazette de Québec.)

M. l'ÉDITEUR, Tout homme qui se trouve heureux du bonheur de ses semblables, ne peut qu'éprouver de la satisfaction, à l'aspect de la marche heureuse et rapide de l'éducation parmi la jeunesse de nos campagnes. Il est de vérité incontestable que l'éducation est le palladium de nos libertés, comme de notre bonheur individuel. L'homme instruit sait mieux que tout autre, apprécier les avantages de la civilisation, les heureuses conséquences du pacte social, et éviter les dangereux écueils de l'égoïsme, qu'il sait distinguer du vrai patriotisme.

Tel est devenu un solénaire incorrigible, qui, sous l'égide de l'éducation, eût fait un citoyen recommandable, et peut-être un modèle de vertu. C'est ce dont nous ne voyons malheureusement que trop d'exemples de nos jours, sans aller remuer les pages de l'antiquité. L'on me dira peut-être que l'on rencontre aussi des êtres dépravés dans les rangs instruits. Je veux le croire et l'avouer; mais, aussi, ces exemples sont-ils si rares, que l'objection doit naturellement tomber d'elle-même: faut-il ne point faire usage du feu, parce que, quelquefois, des édifices deviennent la proie de cet indispensable élément? L'intention serait aussi futile que la pratique en serait ridicule. Sous tous les rapports, considérons l'éducation sous son vrai point de vue, et nous sentirons qu'elle est indispensablement nécessaire au bonheur de l'homme. C'est une vérité qui se fait généralement sentir dans nos campagnes, depuis quelques années. La paroisse de St. André, entr'autres, nous en fournit un exemple bien frappant et bien digne d'admiration; puisque, malgré la dépression des affaires, l'a-gène pécuniaire et les entraves de tous genres, non voit des parents faire de nobles et parfois pénibles sacrifices pour procurer de l'éducation à leurs enfants. Aussi, d'après les apparences actuelles, ils ne peuvent manquer d'être amplement récompensés de leur noble dévouement, par les progrès rapides de leurs enfants.

Comme j'ai une affection particulière pour tout ce qui a trait à l'éducation, je n'ai pas manqué d'assister à l'examen des deux classes de l'école élémentaire de St. André, et j'ai éprouvé une vive satisfaction de la manière aisée et traitement étonnant avec laquelle ils ont traité toutes les matières qui étaient de leur ressort. La prononciation anglaise, si embarrassante, sous bien des rapports, pour les personnes étrangères à cette langue, semblait leur être devenue naturelle; chose étonnante, vu le court espace de temps que cette classe est montée. Ils ont fait avec beaucoup d'habileté et de promptitude plusieurs règles, quelques-unes même très abstraites. Leurs cahiers d'écriture fesaient preuve de la plus grande aptitude dans les élèves, comme aussi de la ponctualité de l'instituteur et de l'institutrice, qui méritaient, tous deux, les plus grands éloges pour leur attention soutenue à former l'éducation morale et religieuse de la jeunesse confiée à leurs soins. Il est seulement à regretter qu'il ne leur soit point fait une allocation proportionnée à leur mérite, et aux soins qu'ils portent à secondier les vœux généreux des parents de leurs élèves.

Le tout s'est terminé par un charmant petit drame moral, très bien représenté par les jeunes élèves de Madame Smith. Les parents de ces intéressants enfants, qui se trouvaient présents, doivent avoir éprouvé de bien douces sensations, en voyant que leurs enfants ont fait de si rapides progrès, et doivent en même temps conserver des sentiments d'affection et de reconnaissance pour l'instituteur et l'institutrice. J. E. N.

St. André, 4 décembre 1841.

* Il n'y a pas encore un an que Mr. Dupont a établi cette école.

NAISSANCE. Le 8 du courant, la dame de Jean Bouffard, écuyer, n. p., de St-Henri, a mis au monde une fille.

MARIAGES. A Saint-Gervais, le 16 du mois dernier, par le révérend M. André Amable Marcoux, vicaire, Pierre-Godefroy De Tonnancour, écuyer, notaire, à demoiselle Marie-Marguerite Lafontaine, tous deux de la même paroisse.

DÉCÈS. A St-Nicolas, le 8 décembre, après une courte mais douloureuse maladie supportée avec une résignation vraiment chrétienne, M. Louis Bergeron, conseiller municipal et marchand, âgé de 46 ans et 3 mois.

Au faubourg St-Vallier le 7 du courant, après une courte maladie, sieur Charles Trudelle, cultivateur de la paroisse de Charlesbourg, âgé de 59 ans.

A Champlain le 7 du courant, à l'âge de 9 ans, Eliza, fille de L.-E. Dubord, écuyer.

LIGNE DE VOITURES VERTES, ENTRE QUEBEC ET MONTREAL.

EN DEUX JOURS DE TRAJET. LES propriétaires informent respectueusement leurs amis et le public en général que leur ligne de diligences est en opération. Les jours de départ de Québec et de Montréal seront tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS de chaque semaine: Ils auront aussi des voitures qui partiront tous les jours, à toutes heures de bon plaisir, et de bonnes voitures, et ils espèrent pour donner toute satisfaction à ceux qui les honoreront de leur encouragement. Les paquets seront transportés à des prix modérés.

MICHEL GAUVIN, Québec, TIMOTHÉE MARCOTTE, Deschambault, F. BENOIT, (vieux marché), Montréal, Québec, 10 décembre 1841.

Province du Canada, District des Trois-Rivières, Dans l'affaire d'ANTOINE ANTAILLA DIT PELLETIER, Banquieroutier.

UNTE assemblée des créanciers d'ANTOINE ANTAILLA DIT PELLETIER, de la paroisse de Nicolet, dans le comté de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, commerçant et cultivateur, se tiendra au bureau du dit Commissaire des Banquieroutes, en la ville des Trois-Rivières, SAMEDI le DIX-HUITIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin, auquel temps et lieu toutes objections pour occurrer un certificat de décharge au dit Banquieroutier devront être signifiées au dit Commissaire ou tous ceux qui n'auront pas encore prouvé leur créance pourront le faire.

P. B. DUMOULIN, Commissaire des Banquieroutes, Trois-Rivières, 10 novembre 1841.

AVIS. TOUTE personne ayant des réclamations contre la succession de feu R. KIMBER, écuyer, en son vivant de Trois-Rivières, sont priés de les transmettre à H. HENRY, écuyer, à Trois-Rivières; et toute personne endettée envers la dite succession sont requises de payer sans délai au dit H. HENRY, écuyer, qui est autorisé à régler les affaires de la dite succession.

R. J. KIMBER, N. B. DOUCET, CHS. LANGEVIN, exécuteurs testamentaires, 19 novembre 1841.

AVIS. LE soussigné a été seul nommé Syndic aux biens et effets d'ANTOINE ANTAILLA dit PELLETIER, Banquieroutier, de la paroisse de Nicolet, Banquieroutier.

Trois-Rivières, 10 novembre 1841. E. L. PACAUD.

LE Soussigné a été nommé Syndic aux biens et effets de Sieur F. X. alias Exavier Maloin, de Québec, Mre. Maçon et entrepreneur, Banquieroutier.

Québec, 14 octobre 1841. R. G. BELLEAU.

LE soussigné a été nommé Syndic des biens et effets d'ABRAHAM RICHER, marchand, de la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche, Banquieroutier; tous ceux qui doivent au dit Abraham Richer sont priés de payer entre les mains du Syndic, en son Étude à Yamachiche.

PETRUS HUBERT, N. P. Trois-Rivières, 5 octobre 1841.

M. T. F. MOLT, Professeur de Musique se propose d'établir des classes pour l'enseignement de la musique vocale, aux personnes des deux sexes, où l'enseignement sera donné en français.

La classe des Dames ouvrira MERCREDI le 3 NOVEMBRE prochain, à 7 heures du soir.—Et celle des Messieurs VENDREDI le 5 NOVEMBRE à la même heure.

Le prix sera de 10s. par quartier. Les personnes désirant joindre ces classes sont priées de vouloir bien le faire savoir à M. Molt à sa résidence, au coin des rues Ste-Anne et Ste-Ursule en la Haute-ville. Québec, 21 octobre 1841.

AVIS. POELES RUSSES. LA compagnie des Poêles Russes est maintenant prête à recevoir des ordres pour l'érection de Poêles utiles et économiques. On en peut voir un échantillon tous les jours, depuis 8 heures jusqu'à 5, aux chambres d'écane de G. D. BALZARETTI, où les ordres seront reçus, ou à la manufacture, rue St-Vallier, No. 90.

Québec, 27 septembre 1841. JOS. SMOLENSKI.

EMPRUNT DES CHEMINS. ON demande à emprunter, sous l'autorité de la 4e Victoria, chapitre 17, £10,000 courant.

Des souscriptions seront reçues au Bureau de la Commission des Chemins de Barrières de Québec, rue Sainte-Anne, pour le tout ou partie de cette somme. On prie les parties de spécifier le montant précis à prêter, et le taux de l'intérêt exigé, lequel intérêt sera payé semi-annuellement au Bureau de la Commission. Québec, 24 mars 1841.

FOURRURES DE GOUT A DES CONDITIONS LIBERALES!!!

LOUIS MALOULIN, MANCHONNIER, AU PRÉCANT D'OR, RUE ST-JEAN, N° 45.

INFORME très respectueusement ses amis et le public en général, qu'il a maintenant en vente, en gros et en détail, une grande variété de pelletteries de goût, consistant en Casques de Dames, Colletteries, Pelletteries, Boas, Manchons de différentes pelletteries et de formes variées.

—AUSSI— Casques de Loutre, N. utria, Lapin, Rat-Musqué, Meck-fitch, Loup-marrier, Caribou, Moutons, Capots et peaux de buffles, etc., etc. N. B.—Toute sorte de pelletteries seront réparées avec ponctualité et à un prix réduit.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. D. BALZARETTI. ENCAN DU SOIR.

ARGENTERIE, COUÛTELLERIE, GRAVURES, &c. &c. &c. Sera vendu MARDI prochain, 14 du courant, à SIX heures et DEMIE précises, positivement sans réserve: UN assortiment choisi de chandeliers, huilliers et liqueuriers argentés.

Belle coutellerie de table et autre Tabatières musicales, Télescopes, thermomètres, Optiques, avec vus &c. &c. Et divers autres articles.

—AUSSI— Un petit lot de gravures, avec cadres dorés, représentant des traits de l'Histoire de Napoléon, la translation de ses restes à Paris, &c. Québec, 9 décembre 1841.

District des Trois-Rivières, J ANTOINE ANTAILLA DIT PELLETIER, de Nicolet, commerçant et cultivateur, failli. Seront vendus, par vente publique, MERCREDI, le QUINZIEME jour du mois de DECEMBRE prochain, à ONZE heures du matin, à la porte de l'Eglise de la paroisse de Nicolet.

LES propriétés immobilières suivantes appartenant à la faillite d'ANTOINE ANTAILLA DIT PELLETIER, de la dite paroisse de Nicolet: 1° Une terre sise et située en la paroisse de Nicolet, au lieu appelé Pointe aux Sables, contenant un arpent et demi de front, sur trente-deux arpents de profondeur, plus ou moins; prenant par devant à François Antoine Larocque, écuyer, et en profondeur bornée par Louis René, jugeant du côté nord-est à Louis Cécile et du côté sud-ouest à François Brassard, avec une maison, grange, étable, hangar et autres bâtiments dessus construits.

2° Une terre sise et située en la paroisse de Nicolet, en la concession du Grand-Saint-Esprit, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur; prenant par devant au chemin du Roi, en profondeur, bornée par Guillaume Gosselin, jugeant du côté sud à Louis Rocheleau, et au nord à Joseph Bouslaire, avec une partie en culture et le reste en bois debout.

Les dites terres sujettes aux droits, charges, clauses, conditions et servitudes mentionnées au contrat de concession des dites terres, en faveur de ou des seigneurs de la seigneurie dont elles relèvent.

Les conditions de la vente seront annoncées aux lieux, jour et heure de la dite vente. E. L. PACAUD, Syndic. Trois-Rivières, ce 10 novembre 1841.

EN DEBARQUEMENT ET A VENDRE: 14 QUARTS Gingembre 105 boîtes Arrowroot 150 quarts Harewood n. 1. R. PENIFSON, Quai des Indes, Québec, 22 novembre 1841.

A VENDRE, CENT tonnes mélasses 18 du degré de qualité supérieure 17 boucans cassonade 25 tierces du 10 quarts du 30 barils gingembre moulu 40 quarts verrière coupé supérieur 500 boîtes 500 demi-boîtes 30 panier Crown Glas C et CC 8 quarts composé 7 quarts et 1/2 28 boîtes 20 sacs bouchons 6 balles pain de Bruxelles et Impérial supérieur 137 rouleaux cordage grosseurs assortis 120 boîtes étoupe 500 rouleaux toile à voile Nos. 1 à 7 2 hanches-paille de fante à patante 1 cebrastan do 4 caisses chapeaux de cuir 40 boîtes peinture verte. GEO. BURNS SYMES, rue St-Pierre, 14 septembre 1841.

EN DEBARQUEMENT ET A VENDRE: 294 QUARTS MAQUELLEAU No. 3 56 demi-quarts do 6 quarts do R. PENIFSON, Quai des Indes, 22 juillet 1841.

A LOUER, DU 1ER MAI 1842, LA FERME bien connue, à environ un demi-mille sur le chemin de Beauport, au delà du pont Dorchester, contenant 120 acres de terre excellente, en culture, avec une grève étendue, bien adaptée pour le bois, sur le St-Laurent, en face de Québec. S'adresser au soussigné. JAMES MCKENZIE, Basse-ville de Québec, rue St-Jacques, 29 novembre 1841.

En Vente ou à être Loués, et possession donnée immédiatement: LE Moulin à Scie, érigé sur les bords de Trois-Rivières, dans l'Étendue Bécaucourt, district des Trois-Rivières, dans l'état qu'il est actuellement, avec le terrain qui en dépend.

Le Moulin banal de la Seigneurie de Bécaucourt, avec ses dépendances et travaux; aussi sur les bords de la dite rivière: ce Moulin est en très bon ordre et mérite l'attention des capitalistes. Le premier lot, par sa proximité de l'immense Étendue de bois de commerce qui se trouvent en arrière, mérite aussi l'attention du marchand de bois et autres intéressés à ce commerce.

Titres, sûrs.—Termes de paiement, faciles. Pour plus amples particularités s'adresser sur les lieux au Sieur Fournier, notaire, ou à Québec, à M. R. G. Belleau, N. P., ou à M. T. Dénéchaud, Québec, 15 octobre 1841.

A VENDRE, UN MOULIN à farine et un moulin à scies, tous deux dans le meilleur ordre possible, avec environ 35 arpents de terre en superficie situés au Grand Bonaventure dans la Baie des Chaleurs, district de Gaspé. Les moulins sont neufs et ne manquent jamais d'eau l'hiver ni l'été, et la terre est en bon état de culture. On trouvera des conditions avantageuses et des titres incontestables. S'adresser à Bonaventure à N. BOISSONNEAU, écuyer et à Québec à LOUIS PANET, notaire. Québec, 7 mai 1841.

HORATIO CARWELL, RUE LA FABRIQUE, Vis-à-vis le marché de la Haute-Ville.

PREND la liberté d'informer ses amis et le public qu'en addition à son fonds antérieur de marchandises unies et de goût, il a reçu par le Calde et l'Orion un grand assortiment de Flanelles, Couvertes, Métrons, provisionnement accoutumé de Fourrures, et un petit assortiment d'Étoffes à manteaux nouvelles. Soieries d'autonomie, Rubans, Velours, Schalles, Mantilles, etc. H. C. devant passer sous peu en Angleterre, pour faire un choix de marchandises pour le printemps prochain, tout son fonds actuel est en vente à des prix très réduits pour argent comptant, et les marchandises encore à arriver seront offertes bien au-dessous des profits accoutumés, son intention étant de clore, s'il est possible, son établissement pour l'hiver. Québec, 16 octobre 1841.

REGLEMENTS DE LA SOCIETE' DU FEU' DE QUEBEC, en français, en forme de brochure, à vendre au bureau de la Gazette de Québec, rue de la Montagne, n. 19.—Prix, 3s.

Imprimée et publiée dans la Basse-ville de Québec, rue de la Montagne, N° 19, par WILLIAM NEILSON, de Valenciennes, dans le comté de Québec, pour lui-même et ISAAC MARGARETTE et JOHN NEILSON, fils, donateurs de son frère SAMUEL NEILSON 11 décembre 1841.